

ARRETE PORTANT FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire de Saint Just et Le Bézu

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des catégories C,

Vu l'avis du comité technique réuni le 12 mai 2021,

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2021, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et prénom	Grade, échelon,	Promouvable à partir du
1- Nadine MOUNIE	Adjoint administratif Territorial – 10 ^{ème} échelon -	1er mars 2021

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Saint Just et Le Bézu
Le 1^{er} juin 2021
le Maire, Louis SIRE

